

(1)

# Époux ou Père

Prénoms Salim

Nom<sup>(2)</sup> NEFFATI

Né<sup>(3)</sup> le 8 août 1995  
à heures  
à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne)

Fils de<sup>(4)</sup> Chadli  
NEFFATI  
et de<sup>(5)</sup> Jamila  
HAMMAD

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le<sup>(6)</sup>  
**Mentions marginales**<sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(8)</sup>

Mariage célébré à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)  
le 26 octobre 2019  
Il a été déclaré<sup>(9)</sup> qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n° 249  
**Mentions marginales**<sup>(7)</sup>

(1)

# Épouse ou Mère

Prénoms Lina

Nom<sup>(2)</sup> GRIB

Née<sup>(3)</sup> le 15 septembre 1996  
à heures  
à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)

Fille de<sup>(4)</sup> Mahiddine  
GRIB  
et de<sup>(5)</sup> Ghalia  
BEN-KACI

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le<sup>(6)</sup>  
**Mentions marginales**<sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(8)</sup>

à 14 heures 00

le 26 octobre 2019



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ..... 2<sup>de</sup> partie : ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

Extrait de l'acte de décès n° \_\_\_\_\_

(1)

(2)

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**Mentions marginales<sup>(3)</sup>***L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1)

Extrait de l'acte de décès n° \_\_\_\_\_

(2)

(3)

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**Mentions marginales<sup>(3)</sup>***L'officier de l'état civil  
Sceau*

Extrait de l'acte de naissance n° 2204

Le 1 Août 2020  
à 19 heures 27 min  
est né(e)<sup>(2)</sup> Jennah NEFFATI

du sexe Féminin à Saint-Pierre  
(Ile-de-Pas-de-Calais)

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales<sup>(5)</sup>**

3 Août 2020

*L'officier de l'état civil  
Sceau*

Extrait de l'acte de décès n° \_\_\_\_\_

(6)

(7)

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

**Mentions marginales<sup>(5)</sup>***L'officier de l'état civil  
Sceau.*

- (1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.  
 (2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».  
 (3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait
- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...  
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille  
 (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... »  
 (4) Préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».  
 (5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait  
 (6) Indiquer selon la situation « Décès fatal » ou « Décès d'enfant sans vie, date et lieu de l'annihilation »

2ème

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 930

Le 03 avril 2023

à 15 heures 38

est né(e)<sup>(2)</sup> Zakariya NEFFATI

du sexe masculin à Saint-Maurice  
(aval-de-marie)

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup>

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...)

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>ème</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à heures

est né(e)<sup>(2)</sup>

du sexe à

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup>

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».